

Procès-verbal

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, Salle Robert Schwint, en La City – 4, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h02.

VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous. Je vous propose de commencer notre ordre du jour.

Je propose Jean-Paul MICHAUD comme secrétaire de séance.

Ensuite, nous avons les pouvoirs de Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAFF, Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO.

Nous avons le quorum et les pouvoirs.

Comme d'habitude, nous invitons les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des propos.

S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022, avez-vous des commentaires ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°2 – Convention GBM – Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté – Avenant n°1

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 – Garanties d'emprunt - Compétence Economie (Février 2023)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense qu'il n'y a rien à ajouter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°4 – Modification de la liste des exonérations de Versement Mobilité

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 – Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°6 – Conseil de Développement Participatif : Bilan des saisines 2022 et programme de travail 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°7 – Cours Hôtelier de Besançon – Participation aux actions de prospection pour la rentrée 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°8 – ZAC Nouvelle Ere – LES AUXONS – Convention de participation au coût des équipements

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9 – Commune de Besançon – Rue du Barlot – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) – Projet NEOLIA reconversion ex site « MOUNIE »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 – Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté – Validation des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2023 du Plan Pluriannuel d'intervention de l'EPFL 2021-2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

La séance du Bureau décisionnel est levée à 18h07.

Le Secrétaire de séance,

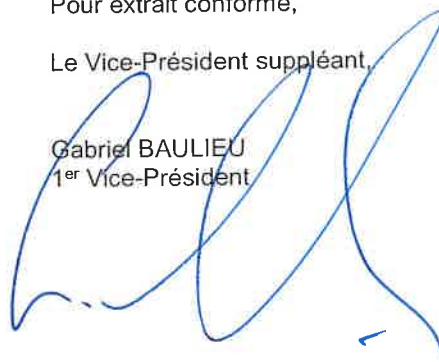
Jean-Paul MIGHAUD
Vice-Président



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 16 février 2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 18h07.

Etaient présents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Anne BENEDETTO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Jean-Paul MICHAUD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 01/12/2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Convention GBM - Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté - Avenant n°1 – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de services communs entre GBM et le Syndicat mixte Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3 - Garanties d'emprunts - Compétence Economie (Février 2023) – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- abroge la précédente garantie accordée par délibération du Bureau le 9 juin 2022 à AKTYA pour un montant de 2 287 000 €,
- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'économie par AKTYA pour un montant de 1 624 000 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

4 - Modification de la liste des exonérations de Versement Mobilité – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la modification de la liste des structures exonérées de Versement Mobilité afin d'y intégrer la Fondation Pluriel dont le siège social se situe 81 rue de Dole à Besançon,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet) – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'élaboration du Plan de mobilité au sein du Département des Mobilités, dans le cadre des dispositions de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Conseil de Développement Participatif - Bilan des saisines 2022 et programme de travail 2023 – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- prend acte du bilan des travaux sur le PLUI, le PDM et le PLH du conseil de développement participatif pour l'année 2022,
- se prononce favorablement sur le contenu du programme de travail de démocratie participative du conseil de développement participatif (CDP) pour l'année 2023 et sur les saisines du CDP sur Territoire en action, les assises territoriales et le thème de l'énergie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Cours Hôtelier de Besançon - Participation aux actions de prospection pour la rentrée 2023 – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 000 € à l'égard du Cours Hôtelier.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - ZAC Nouvelle Ere – LES AUXONS - Convention de participation au coût des équipements – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de participation à intervenir entre Grand Besançon Métropole et la SCI Nova Vida dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere aux Auxons,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Commune de Besançon – Rue du Barlot – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) – Projet NEOLIA reconversion ex site « MOUNIE » – Approuvée

Sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante du 2 mars 2023, à l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le périmètre du Projet Urbain Partenarial,
- se prononce favorablement sur le projet de convention et notamment la participation financière de NEOLIA, de la commune de Besançon aux équipements,
- se prononce favorablement sur l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec NEOLIA.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté - Validation des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2023 du Plan Pluriannuel d'intervention de l'EPFL 2021-2025 – Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de portage foncier sollicitées, au titre de la tranche annuelle 2023 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL « 2021-2025 »,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter pour le compte de Grand Besançon Métropole, l'inscription de ces opérations au PPI de l'EPFL.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 20/02/2023

Pour la Présidente,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,

Jean-Philippe DEMILLIER